

Strasbourg, le 9 mars 2022

AP/CAT(2022)04
Or. anglais

Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)

Réunion conjointe du Comité des Correspondants permanents et des Directeurs des centres spécialisés

PAR VISIOCONFERENCE

Rapport de la réunion

10-11 février 2022
9 h 30 – 16 h 30 CET

*Document établi par le Secrétariat
de l'Accord EUR-OPA sur les risques majeurs*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire*

Jeudi 10 février 2022

ALLOCATION DE BIENVENUE

Krzysztof Zyman, Secrétaire exécutif de l'Accord sur les risques majeurs (EUR-OPA), souhaite la bienvenue aux participants de la 77^e réunion conjointe du Comité des Correspondants permanents (CCP) et des Directeurs du réseau des centres spécialisés. Dix-huit États membres sont présents. Les CCP de la Belgique, du Liban, de la Moldova, du Maroc, de la Macédoine du Nord et de la Roumanie sont absents. S. Badalyan (CCP, Arménie) est excusé pour des raisons de santé (covid-19). D. Christou (Directeur, BeSafeNet, Chypre) ne participe qu'à la première journée de réunion en raison d'un décès. P. Teves Costa (Directrice, CERU, Portugal) participe de façon intermittente et J. Ribero (CERU) participe pour son propre compte. A. Balducci (CCP, Saint-Marin) participe de façon intermittente pour des raisons de santé. K. Zyman informe les participants que T. Braulio est actuellement en congé et que Styliani Elmatzoglou, absente, apporte son soutien au secrétariat d'EUR-OPA.

1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR [AP/CAT\(2022\)OJ02](#)

K. Zyman invite les directeurs des centres à commencer la présentation des résultats de leur projet dès le premier jour de la réunion si le programme le permet. L'ordre du jour est adopté moyennant cette légère modification.

2. DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

Le Secrétaire exécutif informe les participants des derniers faits pertinents et présente les étapes décisives atteintes par EUR-OPA en 2021, notamment la réunion ministérielle du 24 novembre tenue à Matosinhos (Portugal), qui a été une réussite. Il remercie A. Freitas (CCP, Portugal) pour l'organisation efficace de la réunion et les CCP pour leur participation. Il se déclare satisfait des résultats de la réunion. Le Plan à Moyen Terme pour 2021-2025 (PMT) et deux Résolutions ont été adoptés, de même que la Déclaration ministérielle, qui constitue une prise de position politique forte et apporte des orientations générales concernant l'avenir de l'Accord. Le 11 mars, K. Zyman présentera les résultats de la réunion ministérielle au Groupe de rapporteurs sur l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l'environnement du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Cette présentation sera l'occasion de mettre en avant les priorités actuelles de l'Accord, de faire le point sur ses tout derniers résultats et d'entamer un dialogue avec les ambassadeurs et les Délégués en recueillant, à la source, leur façon de concevoir la contribution de l'Accord à la réalisation des objectifs du Conseil de l'Europe dans le futur.

La présente réunion se propose de traiter quatre grands points :

- i) Orientation future de l'Accord dans le cadre du nouveau PMT. K. Zyman invite le CCP à aider et conseiller le secrétariat dans ses décisions relatives aux thèmes prioritaires pour les deux prochaines années ;
- ii) Élection d'un nouveau président ou d'une nouvelle présidente du Comité, la présidente sortante ayant effectué les deux mandats maximums spécifiés dans le Règlement intérieur. K. Zyman remercie N. Holcinger pour son action au poste de présidente, en particulier pour le soutien qu'elle a apporté au Secrétaire exécutif lorsque ce dernier a pris ses fonctions. Il rappelle qu'elle continuera à servir au sein du Bureau en tant qu'ex-présidente pour qu'il n'y ait pas de discontinuité dans son fonctionnement. K. Zyman remercie en outre A. Freitas, dont la fonction d'ex-président prend fin, et rappelle au CCP qu'il est chargé de désigner les candidats à l'élection aux postes de président et de vice-présidents, lesquels constituent le Bureau du Comité ;
- iii) Création d'un sous-comité chargé d'évaluer les propositions de projets soumises par les directeurs des centres. Les sous-comités transmettront les propositions au CCP, qui déterminera comment les subventions sont attribuées, conformément au Règlement intérieur ;
- iv) Présentation des résultats des projets réalisés en 2021 et des propositions de projets pour 2022 par les directeurs des centres.

Le Secrétaire exécutif invite la présidente sortante du Comité, N. Holcinger, à prendre la parole. N. Holcinger revient sur son action au poste de présidente et souligne que ce fut une expérience

très positive malgré les fréquents changements de personnel au sein du Secrétariat. Elle se réjouit de pouvoir continuer à apporter sa contribution en tant qu'ex-présidente du Comité.

3. SUIVI DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE EUR-OPA : RÉFLEXION SUR L'ORIENTATION FUTURE DE L'ACCORD [AP/CAT\(2021\)11](#)

K. Zyman fait observer que la réunion ministérielle a apporté son encouragement et exprimé son soutien en faveur de l'action de l'Accord, soulignant l'importance de ce dernier et reconnaissant sa contribution aux actions qui sont menées au niveau mondial pour limiter les catastrophes et accroître la résilience. En particulier, le PMT contient un certain nombre de propositions d'orientation pour les prochaines années. De plus, la Déclaration ministérielle est une prise de position politique qui met en avant d'autres propositions méritant plus ample réflexion. Le Bureau, qui s'est réuni récemment, a identifié quatre domaines prioritaires pour l'Accord en 2022-2023. Ces domaines traduisent le souhait, exprimé dans le PMT, que le Comité continue d'apporter aide et conseil sous la forme de recommandations et d'autres mécanismes qui puissent être partagés au sein du Comité et être utiles ou stimulants pour d'autres forums ou pays afin d'encourager leur adhésion. K. Zyman invite en outre les participants à mettre en commun leurs idées et propositions concernant l'orientation future de l'Accord. Les échanges de vues devraient aboutir à une décision concernant le secrétariat, par exemple la décision d'élaborer un recueil de bonnes pratiques ou de mandater un expert qui serait chargé d'examiner les bonnes pratiques et de rédiger un rapport à ce sujet ou d'élaborer un rapport sur la situation de l'Accord au regard de certaines questions. Ces documents serviraient de point de départ à de plus amples réflexions du Comité, dans le but éventuellement d'élaborer des orientations générales et une recommandation aux États membres.

Les quatre domaines de réflexion sont :

- Outils d'évaluation des risques et protection du patrimoine culturel ;
- Recours accru aux médias sociaux et aux médias traditionnels, aux mégadonnées et aux techniques de communication mobile afin d'appuyer les mesures prises par les États pour communiquer efficacement sur les risques de catastrophe. Le [Centre européen des nouvelles technologies pour la gestion des risques](#) (ECNTRM) à Moscou travaille dans ce domaine en utilisant les médias sociaux afin d'identifier en temps réel les situations d'urgence et de catastrophe en cours et d'alerter rapidement les autorités pour qu'une réponse soit apportée. Il pourrait être intéressant de comparer des travaux analogues entrepris dans d'autres pays ainsi que des procédures, et l'Accord pourrait tirer parti de la poursuite de ces travaux ;
- Renforcement de la gouvernance des risques afin de gérer les risques de catastrophe et d'accroître la résilience des groupes vulnérables. Des travaux ont déjà commencé à ce sujet dans le domaine des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés ainsi que des enfants via le projet BeSafeNet piloté par le centre chypriote. Une action auprès des personnes âgées pourrait aussi être envisagée dans ce domaine, dans le cadre de cette stratégie, afin de limiter l'exposition des groupes vulnérables aux risques ;
- Utilisation optimale des technologies de l'information géospatiale et des méthodologies relatives aux orientations, et élaboration d'une recommandation pour la recherche dans ces domaines prioritaires. Plusieurs projets se sont intéressés aux menaces géomorphologiques, aux glissements de terrain, aux érosions côtières, etc. Ces travaux pourraient être approfondis dans le cadre du Comité.

Le Secrétaire exécutif demande instamment au Comité de s'appuyer de plus en plus sur les conclusions des projets menés par les centres spécialisés. Les travaux ne doivent pas seulement aboutir à l'élaboration d'un rapport descriptif diffusé au sein du Comité, mais ils doivent adresser des recommandations spécifiques aux décideurs. Le Comité donnera suite en adoptant les recommandations.

A. Micallef (CCP, Malte et Directeur d'ICoD) recommande d'adopter la démarche suivante : s'appuyer sur les travaux menés par un pays pour les reproduire dans un autre. Par exemple, ICoD et CERG ont mis en œuvre un projet sur les aléas géomorphologiques et la montée du niveau de la mer à Malte et en Normandie. Ils ont élaboré des cartes de risque et, pour ce faire, ils ont examiné de nombreuses méthodologies complexes susceptibles de convenir et ont défini ou identifié parmi cet ensemble un moyen de simplifier ces méthodologies. Il serait intéressant de trouver une occasion de proposer de reproduire cette démarche dans un autre pays, afin d'exporter d'un pays à un autre l'expertise et les résultats existants, et ce via l'Accord partiel.

K. Zyman souscrit à la proposition pertinente d'A. Micallef et recommande au Comité de se pencher sur le travail accompli par les centres spécialisés. N. Holcinger partage aussi l'avis d'A. Micallef et propose d'utiliser au maximum les conclusions des projets menés par les centres ainsi que l'expérience acquise en élaborant des recommandations à l'attention des pays, à raison d'un thème par an. Des thèmes analogues pourraient être combinés pour formuler ces futures recommandations. Elle exprime le souhait de poursuivre les discussions concernant l'utilisation accrue des médias, car il est important de faire connaître les travaux des centres aux différents États et au grand public. Tout le reste pourrait être regroupé sous le thème des médias ; par exemple, lorsqu'une évaluation des risques est réalisée, il est important d'en communiquer les résultats au public. Si l'on veut renforcer la gouvernance des risques, il est nécessaire que chacun ait une bonne compréhension des risques et du cycle de gestion des risques. Il en va de même pour le partage des informations et technologies géospatiales. De plus, il est peut-être possible de combiner les résultats des travaux des centres spécialisés.

J. Goldammer (Directeur de GFMC, Allemagne) informe les participants que GFMC a mis en place, en partenariat avec le Conseil de l'Europe, plusieurs centres régionaux de surveillance des incendies ou centres de ressources en matière de gestion des incendies. Il y a actuellement trois centres régionaux de surveillance des incendies, le premier à Skopje (2010), le deuxième à Kiev (2013) et le troisième à Oulan-Bator (Mongolie) (2015), ce dernier appartenant à l'OSCE. GFMC est parvenu à ce résultat sur plusieurs années, grâce aux projets promus et financés par le Conseil de l'Europe. Le partage d'expertise, de méthodes et de conseils stratégiques est une pratique courante dans le réseau, qui permet de s'assurer que les investissements réalisés depuis 2010 profitent non seulement au pays qui accueille l'activité, mais aussi à d'autres pays. Des orientations générales et des méthodologies ont permis d'organiser des tables rondes dans les pays afin d'élaborer des politiques nationales de gestion des incendies portant tout particulièrement sur le rôle de la gestion des feux de forêt et de l'utilisation du feu au niveau du paysage, en adoptant des approches transsectorielles pour la planification de la gestion des incendies et de l'occupation des sols. Manifestement, les investissements réalisés au fil des ans continuent de porter leurs fruits. Les centres de ressources régionaux en matière de gestion des incendies se sont révélés très utiles pendant la pandémie de covid-19. En effet, s'il n'était pas possible d'organiser des réunions physiques, des activités réduites ont néanmoins pu être menées dans les régions, notamment des déplacements au niveau local ainsi que des réunions en présentiel. Les structures régionales étant maintenant en place (et autonomes), il n'est pas nécessaire que GFMC soit présent partout. On compte aujourd'hui huit centres de ressources en matière de gestion des incendies, cinq d'entre eux étant situés dans des États non membres du Conseil de l'Europe.

F. Ferrigni (Directeur de CUEBC, Italie) fait part de la nécessité d'améliorer deux aspects de la communication en matière de risque. En général, les décideurs préfèrent financer des initiatives qui intéressent les médias. Sur la côte amalfitaine, CUEBC s'emploie, en coopération avec les habitants, à mieux faire connaître les risques et les dangers qui se présentent au niveau local. Cela dit, ce savoir était déjà présent et aurait pu être mis à profit pour atténuer les risques. Il reste fort à faire pour inciter les décideurs locaux à donner suite à l'identification des menaces. CUEBC a créé un site web sur lequel les habitants peuvent signaler les dangers ou les risques de glissement de terrain, de tremblement de terre, etc., et les médias locaux ont, de fait, publié cinq articles mettant ces dangers en lumière. En ce qui concerne les projets de recherche, il importe de fixer des critères de méthodologie scientifique pour guider les travaux et de déterminer comment rendre compte des résultats dans les médias. Les réseaux et médias sociaux présentent des risques qu'il ne faut pas ignorer. Les informations erronées ou sujettes à caution qui circulent sur les réseaux en sont un exemple. Il faudrait impérativement contrôler la validité scientifique de ce qui est publié. Les centres devraient s'employer sans relâche à assurer une plus large couverture médiatique des projets et, dans le même temps, lutter contre la diffusion de fausses informations par les jeunes.

M. Dejeant-Pons pense qu'il serait utile que chaque centre thématique produise, d'une part, une brochure faisant la synthèse des travaux accomplis et, d'autre part, des consignes accessibles à la population, car en règle générale, les gens ne sont pas suffisamment préparés à réagir en cas de catastrophe. Ces documents pourraient être utiles aux médias comme aux personnes, car l'Accord traite d'un domaine qui, bien que n'étant pas de nature médiatique, s'apparente néanmoins à un service public et offre des outils utiles pour la prévention des catastrophes et la résolution des deux aspects du problème. Chaque brochure pourrait contenir deux chapitres, l'un sur la prévention, l'autre sur les solutions. F. Ferrigni ajoute que c'est à la population, normalement, d'expliquer aux décideurs ce qui doit être fait pour éviter les catastrophes, à savoir promouvoir différentes actions par l'intermédiaire des réseaux sociaux et diffuser des brochures pour informer la population. D'un côté, il incombe aux autorités locales de donner des instructions aux habitants en cas de catastrophe ; de l'autre, les habitants doivent expliquer aux autorités ce qu'il convient de faire pour éviter ou atténuer ces événements. K. Zyman note que ces considérations font apparaître un flux d'information bidirectionnel et ajoute que l'Accord pourrait contribuer à une réflexion approfondie sur ce sujet.

Décision : En résumé, le Comité charge le Secrétaire exécutif de mener une réflexion sur l'examen de deux domaines d'intérêt particuliers qui ont été identifiés dans le PMT : a) les menaces géomorphologiques et les technologies géospatiales permettant de faire face à ces menaces, en examinant les méthodologies et en partageant les informations sur la base des travaux déjà menés, et les possibilités de reproduction dans d'autres pays de l'Accord, et b) l'utilisation des médias traditionnels et des réseaux sociaux sous toutes leurs formes, ainsi que des mégadonnées et de tout ce qu'offrent actuellement les technologies modernes, afin d'identifier les risques, de produire des lignes directrices, de diffuser les informations au sein de la population et de disposer d'une interface entre le public et les autorités qui traite des bonnes pratiques de prévention des catastrophes et des mesures à prendre lorsqu'une catastrophe se produit.

1. SITUATION BUDGETAIRE

L'Accord a clôturé les comptes 2021. Malgré les restrictions imposées par la covid-19, l'Accord a utilisé 94 % des fonds disponibles. Le niveau des dépenses témoigne des travaux spécifiques accomplis par les centres spécialisés, qui ont mené des activités en utilisant les subventions mises à leur disposition. K. Zyman rappelle aux centres qu'ils doivent informer le secrétariat longtemps à l'avance lorsqu'ils rencontrent des difficultés pour dépenser leurs subventions, afin qu'il puisse réaffecter les fonds. Les subventions rendues en novembre ne peuvent être réattribuées, ce qui explique en partie la part de 6 % du budget qui n'a pas été utilisée. En outre, le secrétariat n'a pas pu estimer à l'avance le coût total de la réunion ministérielle, ce qui explique aussi pourquoi les crédits n'ont pas été entièrement dépensés. Enfin, l'Accord n'a pas pu profiter du support technique offert par l'UNDRR, car la technologie utilisée par cet organisme était en grande partie incompatible et il aurait été extrêmement difficile de gérer la réunion, la supervision technique et le service d'interprétation depuis Strasbourg. Dans l'ensemble, le coût de la réunion ministérielle a été maintenu à un niveau minimum.

4. ADOPTION DU BUDGET 2022 [AP/CAT\(2021\)12](#)

K. Zyman informe les participants que le Conseil de l'Europe travaille désormais sur la base d'un Programme et Budget quadriennal 2022-2025, avec une budgétisation et des indicateurs spécifiques pour 2022-2023. Les budgets reflètent les pourcentages et les financements qui ont été décidés par les États membres de l'Accord. Le budget total d'EUR-OPA s'élève à 701 800 EUR pour 2022 et à 712 300 EUR pour 2023 pour tenir compte de l'inflation. K. Zyman note avec satisfaction que l'Accord compte actuellement 24 pays membres et ajoute qu'il continuera d'examiner les possibilités de recruter de nouveaux membres, dans la mesure du possible. Pour 2022, au vu de la répartition budgétaire, le montant des fonds disponibles pour les subventions est à peu près le même qu'en 2021. Une deuxième réunion conjointe sera organisée en novembre, on l'espère en présentiel. Le Bureau se réunira à distance pour l'instant, les missions du personnel restent en suspens et les déplacements sont limités. Les participants ne font aucun commentaire concernant les questions budgétaires.

5. PRÉSENTATION DES CANDIDATS À L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS DU BUREAU DU CCP [AP/CAT\(2007\)32](#)

K. Zyman rappelle les règles du Comité concernant la composition du Bureau ainsi que les modalités des élections figurant à l'article 4.1 du Règlement intérieur.

« Le Président et les Vice-Présidents du Comité sont élus à la majorité des deux tiers des membres présents au premier tour et à la majorité simple au second tour. Le mandat du Président et des Vice-Présidents est d'un an et peut être renouvelé une fois. Si les candidats respectivement à la Présidence et à chaque Vice-Présidence sont deux ou plus, l'élection s'effectue au scrutin secret. »

K. Zyman remercie N. Holcinger d'avoir présidé le Comité pendant deux mandats. Il invite les participants à proposer des candidats pour l'élection du Président et des deux Vices-Présidents. Il précise que les Vice-Présidents actuels peuvent continuer à siéger, au poste de Président.

Par acclamation, le Comité élit M. Mala (Chypre) Présidente et A. Micallef (Malte) Vice-Président. Aucun autre candidat ne s'étant déclaré pour le poste de deuxième Vice-Président, A. Balducci continuera de servir à ce poste. K. Zyman félicite la nouvelle Présidente pour sa participation active au projet BeSafeNet et au Bureau, et se réjouit de poursuivre avec elle les travaux du Bureau.

Décision : M. Mala est élue Présidente du Comité. A. Micallef est élu Vice-Président du Comité. A. Balducci conserve son poste de Vice-Président. N. Holcinger continue de siéger au sein du Bureau en qualité d'ex-Présidente.

6. CREATION D'UNE SOUS-COMMISSION CHARGÉE D'ÉVALUER LES PROPOSITIONS DE PROJETS DES CENTRES SPÉCIALISÉS

K. Zyman renvoie les participants à l'Annexe 1 du Règlement intérieur, page 10, titres « MANDAT » et « COMPOSITION ».

« 1. Mandat

La Sous-Commission Programme a pour mandat de présenter au Comité des Correspondants permanents, un rapport d'évaluation sur la correspondance entre les propositions de programme présentées par les différents centres spécialisés de l'Accord et les priorités définies dans le Plan à Moyen Terme de l'Accord. Ce rapport est accompagné d'une proposition de clé de répartition budgétaire de la dotation prévue dans le budget de l'année suivante.

2. Composition

Les centres doivent présenter les pièces nécessaires à leur examen et à cette évaluation, à la date fixée par la Sous-Commission programme et notifiée par le Secrétariat exécutif pour qu'elle puisse présenter son rapport au Comité plénier en avril de l'année en cours. »

Conformément au Règlement intérieur, K. Zyman invite les membres du Comité qui souhaitent travailler avec lui au sein de la sous-commission chargée d'évaluer les propositions de projets à se manifester afin d'examiner les propositions de projets des centres spécialisés. Une liste simplifiée des propositions reçues sera établie, qui précisera le centre concerné, le titre du projet, le montant de la subvention demandée et le financement disponible. Elle contiendra également une case destinée à indiquer si le projet répond aux priorités fixées dans le PMT. Jusqu'ici, en 2022, seules quelques propositions ont été reçues. La création de la sous-commission aujourd'hui est donc justifiée. Afin d'assurer le bon fonctionnement de la sous-commission et l'affectation efficace des subventions, les propositions devront être soumises en temps voulu. La sous-commission procédera à l'examen des propositions au fur et à mesure de leur soumission et avant fin février. Le secrétariat pourra ainsi établir une liste de financement après s'être entretenu avec la sous-commission fin mars puis avoir envoyé aux membres du Comité un tableau récapitulatif des propositions de projets reçues et les montants des subventions demandées. Le Comité des Correspondants permanents disposera d'une semaine pour dire s'il valide ou non l'affectation des fonds. Les décisions seront prises à la majorité des deux tiers ; si neuf voix ne s'expriment pas contre, le financement sera accordé aux centres qui auront soumis leur demande avant fin février. Les centres qui n'auront pas respecté la date limite disposeront d'un mois pour remettre leurs propositions, sous réserve des fonds disponibles. La sous-commission travaillera pour l'essentiel par échange d'e-mails et réunions en ligne. Cette méthode de travail tiendra lieu d'interface entre le Comité et les centres spécialisés. De cette façon, les représentants gouvernementaux pourront aussi donner leur avis et prendre des décisions au sein de la sous-commission, ce qui permettra d'éviter que l'Accord ne soit dirigé par le secrétariat. La création de la sous-commission nécessite au minimum trois membres, dont la durée du mandat sera de trois ans.

K. Zyman invite les Correspondants permanents qui souhaitent rejoindre la sous-commission à se manifester. A. Makarov indique vouloir participer aux travaux de la sous-commission et se réjouit de cette occasion qui lui est donnée. N. Holcinger exprime le souhait de rejoindre la sous-commission. A. Micallef déclare qu'il faut absolument éviter d'adopter une démarche trop lourde – audits du personnel, locaux, équipement, analyse des méthodologies, etc. –, comme ce fut le cas dans le passé, et s'en tenir aux propositions de projets. K. Zyman fait remarquer que le Secrétariat a l'intention d'examiner les propositions de projets afin de vérifier qu'elles sont conformes aux objectifs fixés dans le PMT. Pour 2022, la date limite de décision d'attribution des subventions aux centres ayant soumis leurs propositions en février est fixée à fin mars.

Décision : La nouvelle sous-commission est composée d'A. Makarov (CCP, Fédération de Russie), N. Holcinger (CCP, Croatie) et du Secrétaire exécutif. La date limite pour la soumission des propositions de projets est fixée à fin mars 2022.

7. REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS [AP/CAT\(2007\)32](#)

Le groupe de travail qui a été constitué pour réviser le Règlement intérieur a tenu une réunion en ligne en août 2021, mais il demande du temps supplémentaire pour examiner les questions restées en suspens. Les membres ont bon espoir qu'ils pourront proposer un ensemble de révisions au Règlement intérieur et ils se réuniront en avril pour parachever leurs propositions. Ils feront part de leurs conclusions à la prochaine réunion des Correspondants permanents.

8. PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2021-2022

8.1. Réunions statutaires

Réunion conjointe du CCP et des directeurs des Centres, 16 septembre 2021 : [AP/CAT\(2021\)09](#)

Réunion ministérielle, 24 novembre 2021 : rapport de réunion [AP/CAT\(2021\)15](#) Déclaration ministérielle [AP/CAT\(2021\)14](#)

Réunion du Bureau du CCP : [AP/CAT\(2022\)01](#)

8.2. Centres spécialisés : résultats des projets réalisés en 2021 et propositions de projets pour 2022

Centre européen pour la sensibilisation aux catastrophes (BeSafeNet), Chypre. [Lien vers la présentation](#)

D. Christou présente les principaux objectifs et les partenaires du projet BeSafeNet. L'outil en ligne a pour ambition de promouvoir une culture du risque parmi les populations, en particulier dans les écoles secondaires des États membres. Si les catastrophes naturelles et technologiques ne peuvent pas être évitées, BeSafeNet s'emploie néanmoins à réduire les risques au minimum en publiant des informations fiables sur leurs causes et leurs conséquences. En 2021, BeSafeNet a noué des partenariats avec ICoD (Malte), TESEC (Ukraine) et CERG (France). CEMEC (Saint-Marin) a publié un article sur les pandémies et ECPFE (Grèce) met actuellement la dernière main à un article sur le patrimoine culturel. Les Olympiades en ligne ont eu pour thème « Développer les connaissances pour faire face aux catastrophes ». Au total, 135 équipes de 92 écoles situées dans 12 pays ont participé à la compétition, et ce malgré les restrictions liées à la covid-19. Les élèves ont rédigé [135 dissertations](#) sur différents types de risque. Une équipe de migrants afghans hébergés dans un camp de réfugiés en Grèce a pu participer à ces Olympiades. Une cérémonie de remise de prix virtuelle a été organisée pour les trois équipes arrivées en tête, la première de Roumanie, la deuxième de Croatie et la troisième également de Roumanie.

En 2022, les Olympiades en ligne se tiendront le 18 février, à 9 heures CET. À ce jour, plus de 150 écoles se sont inscrites à la compétition. On peut espérer que la remise de prix aura lieu en présentiel, à Strasbourg, si la situation sanitaire s'améliore de manière significative. L'équipe projet continuera d'enrichir le contenu du site web de BeSafeNet et le changement climatique sera ajouté à la liste des thèmes. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le [site web](#) et les pages [Facebook](#) du projet.

Le centre CERU a proposé de traduire le site web de BeSafeNet en portugais en 2023. Ce travail bénéficiera aussi aux autres pays lusophones. Après en avoir discuté avec D. Demetris et K. Zyman, D. Christou réfléchira à la possibilité de prendre en compte des risques spécifiques au continent africain et de les intégrer au site web de BeSafeNet.

Centre mondial de surveillance des incendies (GFMC), Allemagne. [Lien vers la présentation](#)

J. Goldammer présente, dans les grandes lignes, les résultats de quelques travaux menés par le centre GFMC en 2021. En Ukraine, le projet commencé en 2020 s'est poursuivi. L'idée générale était d'élaborer un plan stratégique pour une approche de la gestion des feux à l'échelle des paysages, dans les forêts, sur les terrains découverts et en matière d'écobuage, dans le contexte de la protection contre les feux de forêt. Cette démarche s'inscrit dans le droit fil de la stratégie de foresterie 2030 de l'Ukraine. En 2020, un groupe de travail relevant du ministère de l'Environnement a été constitué au parlement afin d'élaborer cette stratégie nationale. Une équipe

de spécialistes du centre GFMC et du centre régional de Kiev a élaboré un projet de stratégie, qui a fait l'objet d'une audition publique à l'été 2021. L'idée d'une démarche holistique à l'échelle des paysages pour la gestion future des incendies a été très bien accueillie, aucun commentaire négatif n'ayant été formulé.

En 2021, GFMC a dispensé, par l'intermédiaire du centre régional de Kiev, plusieurs formations avec les communautés et les ONG locales, et ce malgré la pandémie. Cette approche collaborative a été très bien accueillie en Ukraine. A l'été 2021, il était encourageant de constater que la société civile a montré sa détermination à contribuer à la prévention des feux de forêt, au renforcement de l'état de préparation et aux premières interventions d'autodéfense. Il va de soi que cette collaboration n'enlève rien au rôle des services publics compétents, et notamment des services des forêts et des services d'urgence. Mais il est important qu'à travers ces activités, une porte ait été ouverte à ceux qui sont le plus touchés par les feux ou qui déclenchent des incendies dans le contexte agricole. Ce sujet a été abordé lors du Forum mondial de la démocratie (FMD) qui s'est tenu au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, et auquel GFMC a été convié. Le FMD, dont le thème était « La démocratie au secours de l'environnement ? », a offert à GFMC l'occasion de défendre la thèse selon laquelle la société civile devrait participer aux efforts de préparation et à la prévention des catastrophes et coopérer avec les autorités.

En Grèce, il a été demandé à GFMC de constituer et de présider un comité indépendant chargé d'analyser les causes profondes des feux de paysage dans le pays et de réfléchir à la gestion future de ces feux. Après la remise du rapport de GFMC au Parlement grec en 2019 et les très graves incendies qui se sont produits en Grèce, cette question est désormais dans les mains du nouveau ministère chargé de la crise climatique et de la protection civile. GFMC rencontrera la task force chargée de la reconstruction post-incendies, en mars 2022, à Athènes.

Au cours du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe qui s'est tenu à Matosinhos, GFMC a organisé une manifestation parallèle sur le thème « Incendies de paysage : renforcer la gouvernance dans la gestion des incendies de paysage ». La principale priorité identifiée lors de cet événement a été la nécessité de renforcer la société civile pour qu'elle prenne une part plus active aux efforts de préparation dans la lutte contre les incendies. Les pays doivent élaborer des politiques nationales transsectorielles de gestion des incendies de paysage. L'une des conclusions majeures de ce Forum concerne la création d'un mécanisme international provisoirement appelé « Cadre international de gestion des incendies de paysage ».

Centre européen sur la dynamique côtière insulaire (ICoD), Malte. [Lien vers la présentation](#)

ICoD a mis en œuvre le projet sur l'évaluation et la cartographie des risques côtiers en collaboration avec l'Université de Modène, la province italienne Reggio Emilia et le centre CERG en France. Ce projet a commencé en 2016-2017, avec l'élaboration de cartes géomorphologiques, puis s'est poursuivi en 2018-2019, avec la création de cartes de sensibilité et de vulnérabilité. Des cartes de risques côtiers ont été élaborées en 2020-2021 pour répondre à l'objectif à long terme d'évaluation et de cartographie des risques. L'objectif global du projet général est de fournir aux autorités nationales et/ou aux ministères chargés de la planification et de la protection civile une méthodologie claire de cartographie des risques en suivant une démarche par étapes visant à évaluer la sensibilité aux aléas, la vulnérabilité et les risques et à cartographier les risques côtiers. Cette technique de cartographie des risques a été publiée dans une revue scientifique validée par un comité de lecture pour assurer sa diffusion dans les milieux universitaires. Une [brochure](#) présentant les travaux réalisés au cours des trois ou quatre dernières années a également été publiée à l'attention des décideurs et de la société dans son ensemble.

La proposition de projet pour 2022 sera présentée après consultation des collègues d'A. Micallef afin d'en garantir la conformité avec le PMT.

Centre européen sur les risques urbains (CERU), Portugal. [Lien vers la présentation](#)

En 2021, les activités du centre CERU ont pour l'essentiel été centrées sur le projet intitulé « Savoir local et écoles contre les catastrophes naturelles » (LoKSAND, *Local Knowledge and Schools Against Natural Disasters*), qui était coordonné par CUEBC Italie. Il s'agissait notamment de choisir une région pilote pour la mise en œuvre du site web « Protégez votre territoire » (PYT, *Protect Your Territory*), qui est consacré aux risques majeurs. Une campagne de sensibilisation intitulée « Communiquer pour prévenir » (*Communicate to prevent*) a été menée dans une école, en coopération avec les autorités locales de la protection civile, afin de diffuser des informations sur le projet et sur le site PYT. Cette campagne a été conçue pour les téléphones portables, l'avantage principal étant qu'elle peut être automatiquement traduite dans six langues. Le site PYT dresse la liste des risques liés au territoire concerné, aux lieux qui présentent un intérêt, aux parcs, aux monuments et aux sites du patrimoine culturel. Les risques peuvent être signalés directement à

partir d'un téléphone portable ou de photos publiées sur le site ; des incidents peuvent aussi être publiés sur le site pour signaler des risques d'inondations, de glissement de terrain ou d'atteinte au patrimoine, par exemple l'absence de maintenance ou des actes de vandalisme. Une fois les signalements vérifiés, l'information est transmise aux autorités locales compétentes, qui donnent suite.

En 2022, le centre CERU démarrera un projet intitulé « Participation de la population à la gestion et à l'atténuation des risques » (*Population involvement in risk management and mitigation*), dont l'objectif est de tester la participation du public à la gouvernance des risques et à la réduction des risques de catastrophes dans les différentes communautés. Ce projet, mis en œuvre en partenariat avec les centres CERG et CUEBC, couvrira la périphérie de Lisbonne (Portugal), Barcelonnette (France) et Amalfi (Italie). Des exercices de formation seront menés avec les populations locales sur la manière de gérer les risques majeurs.

Centre européen des nouvelles technologies pour la gestion des risques (ECNTRM), Russie. [Lien vers la présentation](#)

I. Oltyan présente les résultats des trois projets mis en œuvre par l'ECNTRM en 2021.

Projet n° 1 : Développement d'un portail d'information numérique et d'éducation sur la « Protection de la population en situation d'urgence ». À travers ce projet, l'ECNTRM a mis l'intelligence artificielle au service du dialogue éducatif. Si, dans un premier temps, certaines réponses ont été invalidées en raison de problèmes techniques, les développeurs ont finalement trouvé un moyen de communiquer aux utilisateurs l'ensemble des réponses correctes. Ce programme n'est pas censé remplacer les formateurs. Il vise plutôt à combler les déficits de connaissances et à amener les gens à s'investir davantage dans le processus d'apprentissage. Il sera poursuivi en 2022.

Projet n° 2 : Téléévaluation de l'indice intégré des risques liés aux situations d'urgence (1). Parmi les travaux réalisés, diverses méthodes ont été analysées, notamment la méthode de l'indice approfondi utilisée en Europe, laquelle a été adaptée à la situation de la Russie. Ce projet avait pour but de développer la démarche adoptée par la Russie pour évaluer la vulnérabilité des personnes vivant dans des zones cibles ainsi que le potentiel de neutralisation ou d'atténuation. Les équipes ont élaboré des méthodes spécifiques pour évaluer les risques dans des zones sujettes aux feux de forêt naturels au moyen de données recueillies par satellite et ont analysé les risques d'inondation à partir de diverses données. Ce projet a été mis en œuvre en République du Tatarstan. Ce sujet de la Fédération de Russie, qui se classe au 8^e rang des entités les plus peuplées du pays, affiche une forte densité de population et est exposée à des dangers de toutes sortes.

Projet n° 3 : Technique d'évaluation des risques sismiques individuels à partir de données réelles sur le bâti et de l'hypocentre théorique des séismes. Cette étude avait pour objet d'analyser les effets des séismes sur un ensemble de paramètres météorologiques dans une ville pilote, Derbent, qui est située dans une région d'activité sismique. Le centre ECNTRM a mené une analyse à court terme et une analyse à long terme des risques d'activité sismique dans la ville de Derbent. L'étude consistait par ailleurs à rechercher les centres les plus exposés aux séismes. Les projets mis en œuvre sont pleinement conformes au PMT de l'Accord dans le domaine de l'évaluation des risques et s'agissant du volet relatif aux sites patrimoniaux.

Deux de ces projets seront poursuivis en 2022-2023 et un troisième sera lancé. Si tout va bien, un nouveau logiciel sera développé en suivant les principes adoptés l'année précédente. ECNTRM fournira une aide et des conseils méthodologiques aux autorités locales et organisera des séminaires. Le deuxième projet a pour objet d'évaluer la tenue aux séismes de divers bâtiments de Derbent et le troisième portera sur les méthodes d'évaluation de l'impact des ouragans. Pour l'heure, les projets mis en œuvre à Derbent ont reçu le soutien des autorités locales de la protection civile. K. Zyman mentionne la possibilité, pour ECNTRM, de proposer des lignes directrices à l'usage des autres centres.

Vendredi 11 février 2022

Centre européen pour la réhabilitation des bâtiments (ECBR), Roumanie. [Lien vers la présentation](#)

E.-M. Georgescu présente les résultats des travaux menés par le centre ECBR en 2021. Le projet mis en œuvre avait pour but de réduire les risques dans les écoles et autres structures d'éducation ainsi que dans les hôpitaux et les installations médicales et sanitaires. Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la stratégie sur la réduction des risques sismiques, qui est en cours d'élaboration depuis deux ans et demi et sera appliquée en Roumanie. Cette activité prendra fin en 2022, en coordination avec la Banque mondiale, qui prévoit de traiter toutes les questions relatives à la réduction des risques sismiques selon une nouvelle approche globale. Les installations éducatives et médicales concernées bénéficieront d'une aide et de conseils spécifiques ainsi que d'un financement spécial. ECBR avait pour mission de simplifier les informations et d'accroître le transfert de connaissances sur les stratégies techniques et complexes afin d'encourager la population à s'investir de manière proactive. Le centre a ainsi noué des partenariats efficaces afin de modifier la façon dont les familles, les groupes et la société dans son ensemble réagissent face aux dangers et aux risques de catastrophe.

L'étude en cours a tenu compte du fait qu'il existe encore de nombreux bâtiments à risque, cette nouvelle approche devant permettre de réaliser d'importants progrès en matière de réduction des risques sismiques. Dans ce cadre, ECBR s'est employé à sensibiliser le public à la possibilité qu'un tremblement de terre survienne en même temps qu'un autre événement (pandémie de covid-2019 par exemple), à l'image du séisme qui a frappé la Croatie en mars 2020, en soulignant l'impact qu'aurait une telle situation sur les hôpitaux. Le centre a évalué la vulnérabilité de plusieurs bâtiments du point de vue du risque sismique. Les résultats de cette évaluation ont été présentés, puis, pour s'assurer que les idées avaient été assimilées et que le projet était pérenne, ECBR a mené des enquêtes auprès des participants au séminaire. Par ailleurs, le centre a travaillé en collaboration avec le ministère du Développement et de l'Administration des Travaux publics. Le ratio femmes/hommes était bien équilibré, les femmes représentant 75 % des participants pour les établissements d'enseignement et 69 % dans les sessions organisées pour les collectivités locales.

En 2022-2023, ECBR examinera la question de la préparation aux catastrophes dans le cas de risques combinés, par exemple la survenue d'un séisme pendant une pandémie. Les activités du centre porteront également sur les objectifs du PMT qui visent l'instauration de sociétés inclusives, dans le cas particulier de la prise en charge des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, des personnes handicapées et des autres groupes vulnérables dans les centres de rétention, de soins de santé et autres, et dans les établissements pénitentiaires. ECBR prévoit de travailler en collaboration avec ECPFE (Grèce) et CEMEC (Saint-Marin) sur le thème des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés. Une formation destinée aux groupes vulnérables sera dispensée en 2022. Elle comprendra des exercices pratiques si la situation sanitaire s'améliore sensiblement. ECBR prévoit également de publier des brochures et de formuler des recommandations.

K. Zyman applaudit la collaboration entre ECBR et ECPFE et encourage les autres centres à travailler ensemble. Il attend avec grand intérêt les recommandations concernant différentes parties prenantes en Roumanie et en Grèce dans la perspective d'un échange de vues à la prochaine réunion conjointe. Ce travail présente le plus grand intérêt, car de nombreux pays membres de l'Accord sont exposés aux tremblements de terre. M. Dejeant-Pons félicite E.-S. Georgescu et indique que la méthodologie et l'expérience d'ECBR concernant les hôpitaux en particulier pourraient être reproduites dans d'autres pays.

Centre européen sur la vulnérabilité des systèmes et réseaux industriels (ECILS), Macédoine du Nord. [Lien vers la présentation](#)

V. Shendova présente les résultats du projet sur l'évaluation de la vulnérabilité sismique du Vieux bazar de Skopje mis en œuvre en 2021. Ce projet avait pour objet de réaliser une évaluation de vulnérabilité pré-événement en utilisant l'indice de vulnérabilité. Cet indice évalue les bâtiments au moyen d'une note, sur la base d'un calcul des paramètres pondérés des structures qu'ECILS a calibrés à partir des données de quinze bâtiments historiques numérisés du Vieux bazar. C'est la première fois qu'un tel projet est mis en œuvre depuis le séisme de 2016. ECILS a travaillé en partenariat avec ECPFE, mettant à profit la grande expérience de ce dernier sur des projets analogues pour apporter un correctif essentiel à son projet.

ECILS avait prévu de réaliser un examen visuel rapide de trente bâtiments choisis du Vieux bazar, mais cette activité, et d'autres, seront en fait menées en 2022-2023 en raison des restrictions liées à la pandémie. ECILS se chargera d'élaborer les formulaires utilisés pour l'enregistrement des données pendant l'inspection des bâtiments. Des réunions conjointes sont prévues avec les

institutions compétentes de Macédoine du Nord et des représentants d'ECILS afin d'élaborer un plan de travail, de s'entendre sur les livrables, de choisir les bâtiments à inspecter, de procéder à l'inspection visuelle rapide qui permettra de classer les bâtiments en fonction de leur risque sismique, etc. Le centre partenaire aura pour mission principale de fournir l'analyse dynamique d'un bâtiment représentatif. Cette analyse servira d'étude pilote pour la validation de la méthodologie proposée. En outre, l'activité prioritaire d'ECILS en 2022-2023 sera d'utiliser des données scientifiques et techniques pour mieux évaluer les risques, qui évoluent sans cesse, et d'adapter les stratégies de résilience en conséquence. K. Zyman propose de faire équipe avec ECPFE et ECBR afin de rédiger des recommandations pour EUR-OPA sur ce sujet.

Centre européen pour la prévention et la prévision des tremblements de terre (ECPFE), Grèce. [Lien vers la présentation](#)

L. Peli présente, dans les grandes lignes, le projet réalisé en 2021 sur le thème « Évaluation présismique des bâtiments traditionnels, évaluation de la vulnérabilité et évacuation de la vieille ville de Rhodes ». Le projet s'est déroulé en trois étapes. La première a porté sur l'évaluation présismique. La deuxième a donné lieu à l'élaboration d'un manuel d'instructions pour la planification et la mise en œuvre des exercices d'urgence dans le contexte des tremblements de terre et d'un recueil de lignes directrices pour l'exercice d'évacuation de la cité médiévale de Rhodes. Pour la troisième étape, le centre partenaire ECFF a publié une brochure intitulée *Multi-hazard risk approach and inclusive community engagement in disaster risk management : experiences and lessons learned by a recent wildfire event in the Greek island of Rhodes amidst Covid-19 pandemic crisis* (approche concernant les risques multi-aléas et participation de la population à la gestion des risques de catastrophe : expérience acquise et leçons retenues lors d'un récent feu de forêt survenu sur l'île grecque de Rhodes pendant la pandémie de covid-19). ECPFE a également, dans le cadre du projet BeSafeNet, rédigé un article et conçu un questionnaire à choix multiples sur le patrimoine culturel en danger.

Pour le projet 2022-2023, ECPFE élaborera un atlas des monuments de Grèce classés selon leurs caractéristiques parasismiques. La deuxième étape consistera essentiellement à choisir des interventions parasismiques de conception, en vue de la restructuration d'anciens bâtiments de la vieille cité de Rhodes. Dans ce cadre de travail axé sur la remise à plat de la conception des monuments et sur les interventions, le comité scientifique examinera en détail la question cruciale et très discutée du choix des interventions parasismiques. De plus, ECPFE envisage une coopération avec les centres spécialisés ECFF, ECBR et ECILS.

Centre européen sur les feux de forêt (ECFF), Grèce. [Lien vers la présentation](#)

S. Karma présente les résultats des travaux menés par ECFF en 2021. Le centre a travaillé en collaboration avec ECPFE sur le projet « Évaluation présismique des bâtiments traditionnels, évaluation de la vulnérabilité et évacuation de la vieille ville de Rhodes ». ECFF était chargé de la préparation d'un exercice sur table, dans la Vallée des papillons, à Rhodes. À la suite des intenses vagues de chaleur qui sont survenues en août 2021 et ont provoqué de dangereux incendies, ECFF a coopéré avec la protection civile de l'île de Rhodes pour élaborer des lignes directrices sur les enseignements tirés de cette expérience et a diffusé ce document à tous les centres membres de l'Accord en décembre 2021. Le but était de mettre en avant les nouveaux problèmes liés à l'évaluation des risques multi-aléas et à l'approche multi-aléas, par exemple l'exposition à la fumée des feux de forêt pendant la pandémie de covid-19. Le projet portait essentiellement sur la façon de faire participer la collectivité, de renforcer l'état de préparation aux risques de catastrophe, d'améliorer les approches ascendantes tout en perfectionnant la gestion descendante des risques et en renforçant la capacité de résilience aux catastrophes des populations les plus exposées aux risques. Ces travaux ont servi à mettre en évidence d'éventuelles lacunes, à tirer les enseignements des bonnes pratiques et des services, et à recueillir auprès des parties intéressées les leçons de la gestion des urgences complexes (réalisation d'expériences pilotes pour gérer de multiples risques par exemple).

Parmi les autres domaines importants qui ont été traités, citons la communication inclusive en matière de risque, l'accessibilité de la radiodiffusion, le relais des alertes et les systèmes d'alerte précoce, notamment dans la Vallée des papillons, qui est une destination touristique très prisée. ECFF a recueilli de bonnes pratiques dans le monde entier, en s'attachant tout spécialement à la préparation des populations dans la lutte contre les feux de forêt et la fumée, via des activités ciblées telles que le programme « Build Back Better » (reconstruire en mieux). Le centre a collaboré avec GFMC, qui a aussi fourni des éléments utilisés dans les lignes directrices, et a pu compter sur une bonne coopération au niveau international. Il entend s'appuyer sur la perception du risque pour comprendre comment différents groupes réagissent aux informations ou aux instructions en cas de catastrophe. À noter que le projet a mis l'accent sur les personnes handicapées et les groupes vulnérables, afin de déterminer leur perception du risque. Les données et les conclusions figurant dans les lignes directrices sont concrètes et applicables à tous les groupes de population.

En 2022-2023, ECFE travaillera avec ECPFE sur le thème « Inclusion des groupes vulnérables dans la préparation et la réponse aux catastrophes pour faire face aux risques émergents, et exercice d'évacuation incluant des personnes handicapées ». ECFE travaillera aussi avec BeSafeNet et envisage de s'engager activement auprès des personnes et des enfants handicapés. Le centre poursuivra ses travaux sur la planification des évacuations dans les infrastructures essentielles en cas d'incendie ou de séisme en faisant appel à des enfants et à de multiples parties prenantes. Pour cela, il espère pouvoir organiser des exercices de simulation d'évacuation dans le cadre de scénarios mettant en scène des incendies et des tremblements de terre.

Centre universitaire européen pour les biens culturels (CUEBC), Italie. [Lien vers la présentation](#)

F. Ferrigni présente les résultats du projet mené par CUEBC en 2021 « Savoir local et écoles contre les catastrophes naturelles » (LoKSAND, *Local Knowledge and Schools Against Natural Disasters*). Les populations locales connaissent bien les risques que présente leur environnement, mais ce savoir n'est ni utilisé lors de la conception des projets d'atténuation des risques ni relayé dans les médias. Le plus souvent, les décideurs s'appuient sur des modèles théoriques plutôt que sur la population locale. LoKSAND est un outil conçu pour faciliter le transfert efficace des connaissances et l'échange d'informations par la collectivité via le site web « Protégez votre territoire » (PYT, *Protect Your Territory*). Les écoles ayant l'habitude de relayer efficacement des messages de la communauté, elles sont encouragées à utiliser les pages web créées dans le cadre du projet et peuvent aussi, via la plate-forme, signaler des risques au niveau local et envoyer des messages aux parents. Plusieurs réunions se sont tenues en présence des partenaires du projet CRSTRA Algérie, CERU Portugal et des représentants de la société civile de Slovaquie. Les autres centres spécialisés qui souhaiteraient créer leurs propres pages web PYT peuvent mettre à profit ces lignes directrices. F. Ferrigni précise que les partenaires slovaques ont élaboré un test permettant d'évaluer l'exactitude des informations publiées sur les pages PYT, le but étant de s'assurer que les risques signalés sont bien réels/corrects. En outre, la presse locale a publié plusieurs articles sur les dangers de la côte amalfitaine comme les glissements de terrain, les incendies et les inondations. Le site PYT a été activé pour cette région puis une brochure a été publiée. Sept élèves ayant choisi le projet LoKSAND comme thème de dissertation pour leur baccalauréat ont présenté les activités menées dans le cadre de ce projet.

En 2022, CUEBC mettra en œuvre un projet intitulé « Les écoles et la lutte contre les risques domestiques et urbains » (SADUR, *Schools against domestic and urban risks*). Ce projet a pour but de limiter les catastrophes qui sont causées, entre autres, par un manque de maintenance des installations domestiques et des bâtiments (explosions de gaz, incendies, chutes de bâtiments, feux de forêt accidentels, etc.). Le projet SADUR sera un moyen de diffuser des informations aux ménages et aux familles sur la façon d'utiliser les installations et appareils correctement ou en toute sécurité. Il cherchera à déterminer comment réduire les risques urbains : bâtiments anciens, rues étroites, carrefours dont la signalisation est insuffisante, etc. Les partenaires du projet seront CEMEC (Saint-Marin) et CERU (Portugal), qui apporteront leurs expériences. CUEBC dressera un inventaire des accidents survenus en Italie et des écoles seront associées aux diverses campagnes. Les résultats obtenus en 2022 seront publiés. Enfin, une conférence sera organisée en juin 2023, au cours de laquelle les résultats seront présentés aux autorités locales et nationales. K. Zyman remercie F. Ferrigni et attend avec intérêt les lignes directrices et les publications élaborées dans le cadre de ce projet.

10. ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

K. Zyman encourage les participants à informer l'Accord de toute activité qui pourrait présenter un intérêt. Dans la mesure du possible, EUR-OPA octroiera des fonds pour permettre la participation aux activités.

K. Zyman est invité à représenter l'Accord à la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra du 23 au 27 mai 2022 à Bali, en Indonésie. Cette activité est subordonnée à l'évolution de la situation sanitaire.

P. Costa (CERU, Portugal) informe les participants que la 2^e Conférence internationale sur les risques urbains ([ICUR2022](#)) se tiendra (en présentiel) les 23 et 24 juin, à Lisbonne. Sept thèmes seront examinés, parmi lesquels la protection du patrimoine culturel et des centres historiques contre les catastrophes, les risques dans la société, ainsi que la participation des citoyens et la communication en matière de risque. Les directeurs des centres sont invités à participer à cette conférence scientifique et technique. La soumission des résumés est ouverte jusqu'à fin février. Des informations sur cet événement et un résumé des conclusions seront publiés sur le site web de l'Accord.

K. Zyman est invité à représenter l'Accord au premier Cannes International Resilience Forum (23-26 octobre 2022), qui est une initiative privée soutenue par la municipalité. Ce forum est l'occasion de promouvoir, à l'extérieur, le travail et les objectifs d'EUR-OPA. K. Zyman réfléchit actuellement avec les organisateurs à la forme que pourrait prendre la contribution de l'Accord au forum. Il se réjouit à l'idée de participer à cet événement, éventuellement avec certains centres spécialisés, qui présenteraient leurs travaux dans des domaines particuliers.

11. QUESTIONS DIVERSES

A. Makarov demande au Secrétaire exécutif d'examiner la proposition d'adhésion, au réseau des centres spécialisés, du centre humanitaire russo-serbe installé en Serbie. Le centre est disposé à présenter ses motivations et ses activités à la prochaine réunion conjointe. K. Zyman rappelle que l'article 11 du Règlement intérieur définit la procédure à suivre pour affilier de nouveaux centres à l'Accord. Il invite le Comité à lire cet article, qui dispose en outre que les objectifs et les activités du centre candidat doivent être en phase avec les buts de l'Accord et contribuer à la réalisation de certains objectifs de son PMT, que ledit centre doit posséder les capacités scientifiques et les bonnes pratiques administratives nécessaires et qu'il doit bénéficier du soutien du gouvernement du pays dans lequel il est établi. Après examen du centre candidat, le Comité déterminera s'il est souhaitable ou non que ce dernier rejoigne le réseau de l'Accord. De plus, le Comité saisira cette occasion pour examiner le statut de membre de plusieurs centres spécialisés qui sont inactifs et pour revoir la composition du réseau, comme indiqué au point 3 de l'Annexe. Les centres redondants seront contactés avant toute action définitive concernant leur affiliation. Ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité.

Il est proposé de soumettre les propositions de projets pour 2023 avant fin décembre 2022.

N. Holcinger remercie les membres de l'occasion qui lui a été donnée de présider le Bureau ces deux dernières années et se réjouit de pouvoir continuer à apporter sa contribution active.

<p>Décision : Le Centre humanitaire russo-serbe est invité à la prochaine réunion conjointe afin de présenter ses activités au Comité.</p>

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Comité des Correspondants permanents se tiendra à Paris, en format hybride, le 17 novembre et sera suivie par la réunion conjointe avec les directeurs des centres spécialisés, le 18 novembre.

FIN DE LA REUNION